

Affaire suivie par :

Rouen, le 08 avril 2022

**Sylvie LECOT**

Référente Ressources Humaines

Tél. 02 31 52 73 13

Mél. [sylvie.lecot@ac-normandie.fr](mailto:sylvie.lecot@ac-normandie.fr)

**Aurélie VINCENT**

Gestionnaire des personnels Jeunesse et Sports

Tél. 02 32 08 91 71

Mél. [aurelie.vincent2@ac-normandie.fr](mailto:aurelie.vincent2@ac-normandie.fr)

Rectorat de la région académique  
Normandie  
DRAJES

**François FOSELLE**  
Secrétaire général adjoint  
Directeur des relations et des ressources humaines

À

**Destinataires *in fine***

## Note de service

Objet : Note de service relative au recrutement par voie de liste d'aptitude dans le corps des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports

Références :

- Décret N° 2004-697 du 12 juillet 2004 modifié portant statut particulier du corps des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports
- BOEN spécial N° 9 du 5 novembre 2020 relatif aux lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

La présente note a pour objet d'apporter certaines précisions techniques et de calendrier concernant l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports (IJS), au titre de l'année 2022.

Les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude rappelées dans les lignes directrices de gestion sont appréciées au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Sous réserve des vacances de postes constatées, le nombre maximal de postes proposés pour le recrutement d'IJS par voie de liste d'aptitude est de 4 pour l'année 2022.**

### **1. Les modalités de candidature**

Les agents souhaitant candidater doivent remplir le dossier annexé à la présente note (annexe 1), comprenant :

- une notice de candidature,
- un état des services,
- un descriptif des fonctions exercées par l'agent.

Les dossiers de candidature devront être envoyés aux supérieurs hiérarchiques afin qu'ils puissent vérifier la recevabilité des candidatures.

### **2. La formulation des avis et le classement des candidatures**

Les chefs de service doivent porter un avis sur la candidature de leurs agents, suivi d'une appréciation motivée sur le candidat.

**Le tableau de classement des candidatures (annexe 2) devra être complété, par ordre préférentiel des candidatures à la liste d'aptitude pour celles ayant recueilli un avis favorable.  
Les candidats non classés devront également figurer dans ce même tableau, à la suite, avec mention de l'avis défavorable motivé.**

L'ensemble des éléments devront être adressés par courriel, à [drajes-rh@ac-normandie.fr](mailto:drajes-rh@ac-normandie.fr)) et à [dpa@ac-normandie.fr](mailto:dpa@ac-normandie.fr) pour le 4 mai 2022.

Les services de gestion se tiennent à votre disposition pour vous apporter conseils et renseignements complémentaires si nécessaire.

Je vous remercie par avance de votre précieuse collaboration.

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général d'Académie Adjoint  
Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Signé François FOSELLE

Annexes :

- Annexe 1 – Dossier de candidature
- Annexe 2 – Tableau de classement des candidatures

*Destinataires :*

*Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académies, directeurs académiques des services de l'éducation nationale du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime*

*Madame la déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports*

*Mesdames et Messieurs les chefs de service départementaux à la Jeunesse, à l'engagement et au sport*

*Mesdames et Messieurs*

- les présidents des universités
- le directeur de l'INSA Normandie
- le directeur de l'ENSICAEN
- la directrice du CROUS
- le directeur du CNED
- le directeur de CANOPÉ
- la directrice et directeurs des CIO
- les chefs des établissements publics locaux d'enseignement
- les chefs de division et les conseillers techniques des services académiques